

POINT NÉGO

**49 000 FEMMES ET HOMMES QUI MARCHENT
SUR LE CHEMIN DE LA RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE!**

Vol. 3, n° 18 | Mai 2021

À la suite de la recommandation du Conseil fédératif de négociation (CFN) des 15 et 16 avril dernier à l'effet de recommander à l'unanimité l'entente de principe, les assemblées générales des neuf syndicats affiliés à la FAE se sont tenues dans la semaine du 26 avril.

C'est le vendredi 30 avril 2021 que le CFN a confirmé, au sens de l'article 7.6 de son Règlement sur la négociation nationale, que l'entente de principe avait été acceptée. Au terme des assemblées générales, **88 % des profs se sont prononcés en faveur de l'entente.**

Vous pouvez prendre connaissance des [43 modifications qui seront apportées au contrat de travail en consultant ce document](#), présenté lors de vos assemblées générales. Cette entente, qui contient des avancées majeures notamment sur le plan salarial en plus de toucher tous les secteurs d'enseignement, marquera la profession enseignante au Québec! Outre les gains substantiels faits au chapitre des salaires, le contrat de travail reconnaît, pour la première fois, l'autonomie professionnelle et le professionnalisme des profs. Nous pouvons toutes et tous en être très fiers!

Rappelons que la négociation, qui a débuté officiellement en octobre 2019 avec le dépôt de nos demandes, s'est déroulée dans un contexte fort particulier. L'arrivée de la COVID-19 au printemps 2020, qui pèse encore lourd sur les épaules des profs, a nécessairement bouleversé tous nos repères et nos manières

de faire. Cependant, nous avons refusé que cette pandémie nous vole notre négociation. Nous avons fait le choix de demeurer mobilisés. Nous avons collectivement su mener cette négociation en contexte pandémique en nous rappelant la force qu'engendre la solidarité. Le mandat de grève générale illimitée aura aussi été un puissant levier.

Et maintenant que la négociation s'est traduite par une entente de principe, nous devons mettre en place et nous approprier notre nouveau contrat de travail. La prochaine étape est celle de l'écriture des textes de la nouvelle convention collective. Vos représentantes et représentants au Conseil de négociation (CN) seront sollicités prochainement afin de s'assurer que les textes sont conformes à l'entente de principe. La FAE travaillera aussi à l'organisation de sessions de formation destinées aux syndicats affiliés et aux personnes qui devront veiller au respect du nouveau contrat de travail; votre syndicat local fera le suivi avec vous à ce sujet.

En terminant, n'oublions pas qu'une négociation est un travail au long cours. Nous nous sommes appuyés sur les combats menés par celles et ceux qui ont lutté avant nous pour avancer. C'est donc en nous appuyant sur la négociation que nous venons de terminer que nous préparerons la prochaine qui débutera dans un peu plus de 18 mois. Aujourd'hui, nous pouvons dire fièrement que nous continuons d'avancer sur le chemin de la reconnaissance de la profession qui est la nôtre.

Solidarité!



**POUR PRENDRE
CONNAISSANCE DE TOUS
LES DOCUMENTS RELATIFS
À LA NÉGOCIATION 2020,
VISITEZ :**

[Nouslesprofs.quebec](http://nouslesprofs.quebec)



 [/lafae.qc.ca](https://www.facebook.com/lafae.qc.ca)

 [@la.fae](https://www.instagram.com/la.fae)

 [@la_FAE](https://twitter.com/la_FAE)